

Fiche de poste

Inspecteur des monuments historiques et des sites

Dénomination	<i>Inspecteur des monuments historiques et des sites</i>
Mission	<i>Assurer un contrôle systématique des sites et monuments historiques, des établissements classés et collecter des informations permettant l'analyse et l'évaluation au respect des obligations y afférentes en vue de les sauvegarder et les promouvoir.</i>
Principales activités et tâches	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Participer à l'élaboration du programme de contrôle ; ❖ Assurer la conception des guides et outils méthodologiques de contrôle ; ❖ Assurer la réalisation des actions de contrôle préventif ; ❖ Etablir des rapports de contrôle ; ❖ Rédiger des documents d'observation et d'investigation ; ❖ Assurer la coordination et l'assistance d'une équipe de contrôleurs ; ❖ Contrôler les infractions opérées dans le tissu historique ; ❖ Proposer des règlements aux contentieux relevés ; ❖ Assurer le conseil et l'appui juridique et technique aux personnels chargés du contrôle ; ❖ Analyser et traiter les difficultés rencontrées par les agents chargés du contrôle ; ❖ Etudier les plans d'aménagement des différentes communes de la région ; ❖ Elaborer des dossiers techniques concernant des sites ou monuments historiques ; ❖ Participer à l'élaboration des dossiers de restauration ; ❖ Assister aux réunions des commissions d'autorisation de construction, de restauration, de réhabilitation des villes historiques et tissus anciens ; ❖ Participer aux fouilles archéologiques et aux recherches dans le domaine de l'archéologie ; ❖ Assister aux colloques et congrès organisés à l'échelon local, national ou international ; ❖ Faire connaître le patrimoine culturel de la région ; ❖ Sensibiliser la population à la sauvegarde du patrimoine culturel ; ❖ Informer et sensibiliser les responsables des chantiers de construction avoisinant les monuments historiques sur le respect des réglementations en vigueur. ❖ Informer et donner des recommandations aux exploitants du Patrimoine immobilier ;

	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Contribuer à la promotion du tourisme culturel ; ❖ Participer à la formation des personnels dans le domaine du patrimoine au niveau provincial, national et international ; ❖ Elaborer un bilan des activités réalisées et en tirer les enseignements utiles.
<p>Compétences clés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réglementation régissant le patrimoine ; - Histoire du Maroc ; - Techniques de restauration ; - Techniques d'enquête et d'observation ; - Typologie des risques ; - Techniques de contrôle ; - Techniques de communication ; - Techniques d'inspection et d'investigation.